



Commune de Ludon-Médoc

ARR2026/012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la requête présentée par la Société ORANGE UI Sud-Ouest afin d'effectuer des travaux avec fouille sous chaussée et accotements pour un raccordement télécom ;

La Commune de LUDON-MÉDOC,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser cette intervention sur la voie citée ci-dessous,

-54 RUE POUGE DE BEAU-

A R R Ê T E

ARTICLE 1

La Société ORANGE UI Sud-Ouest et ses sous-traitants sont autorisés à effectuer ces travaux de raccordements avec fouille sous chaussée et accotements avec pose d'une chambre souterraine, à compter **du 23/02/2026 pour une durée de 60 jours.**

ARTICLE 2

La circulation sera maintenue ouverte et alternée manuellement.

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société réalisatrice des travaux.

ARTICLE 3

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre excepté pour les véhicules affectés au chantier.

ARTICLE 4

Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

ARTICLE 5

Les réfections définitives seront réalisées selon le règlement général de voirie communale.

ARTICLE 6

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Ludon-Médoc.

ARTICLE 8

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif.

ARTICLE 9

Notification du présent arrêté sera adressé à :

- Gendarmerie de Macau,
- Sapeurs-Pompiers de Macau,
- Police municipale,
- ORANGE UI Sud-Ouest.

Fait à Ludon-Médoc le 29 janvier 2026,

M le Maire,

DUCAMP Philippe.

